

**Compte-rendu de la réunion des référents de proximité**  
**Etablissement EDLI**  
**14 mai 2025**

Début de réunion : 9h

**Référents de Proximité :**

ésent

ésent

ésent

**Direction :**

**Relations Sociales :**

**1. Points d'information du Chef d'établissement**

**Sujets d'actualité**

it un point sur les sujets d'actualité suivants :

- 🌈 Global well-being week 2025 du 19 au 23 mai 2025
- 🌈 Yoga day : 20 mai 2025
- 🌈 Fun Run : 22 mai 2025
- 🌈 Journée parentalité : 19 mai 2025
- 🌈 Animation retraite :

Les prochaines sessions auront lieu le jeudi 22 mai et le lundi 2 juin au bâtiment Bellini. Elles auront pour objectifs de faire connaître la retraite du régime général de la Sécurité sociale et de la retraite complémentaire Agirc-Arrco.

Les thématiques suivantes seront notamment abordées :

- Le droit à l'information
- Le relevé de carrière et sa mise à jour
- Le calcul de la retraite
- Les retraites anticipées (la retraite anticipée pour carrière longue et la retraite progressive) et les prolongations d'activité (la surcote et le cumul emploi-retraite)
- Les formalités
- L'activité à l'étranger
- Retraite anticipée : assurés handicapés, incapacité permanente
- Le veuvage : la pension de réversion

Ces sessions s'adresseront en priorité aux salariés nés avant 1971 et se dérouleront soit sur le temps de travail après accord de l'encadrement ou soit sur le temps libre pour ceux qui le souhaitent.

L'inscription se fait directement via la Cast Résa, lien : Disneyland® Paris

ppelle l'ouverture de Studio One le 15 mai 2025.  
tiendra en septembre.

o Point sur les effectifs

onne les dernières données relatives aux effectifs au 30 avril 2025 :

Sur un total de 412 cast members sur l'établissement EDLI, il y a :

- en CDI : 114 femmes et 167 hommes
- en CDD : 43 femmes et 88 hommes
- Dont 4 alternants

|              | 30/04/2025 | 30/04/2025 | 30/04/2025 | 30/04/2025 |             |
|--------------|------------|------------|------------|------------|-------------|
|              | CDD        | CDD        | CDI        | CDI        | Grand Total |
|              | Féminin    | Masculin   | Féminin    | Masculin   |             |
|              | 24         | 53         | 113        | 164        | 354         |
| AMA          | 1          | 5          |            | 2          | 8           |
| AMN          | 2          | 11         |            |            | 13          |
| NCA          | 16         | 19         | 1          | 1          | 37          |
| <b>TOTAL</b> | <b>43</b>  | <b>88</b>  | <b>114</b> | <b>167</b> | <b>412</b>  |

|                                 | AMN      | AMN      | NCA      |          |
|---------------------------------|----------|----------|----------|----------|
| Dont Alternants                 | Féminin  | Masculin | Féminin  | Total    |
| Apprenti                        | 1        | 2        |          | 3        |
| Contrat de professionnalisation |          |          | 1        | 1        |
| <b>Total</b>                    | <b>1</b> | <b>2</b> | <b>1</b> | <b>4</b> |

## **2. Echanges sur les réclamations remontées par les Référents de proximité en application de l'accord CSE :**

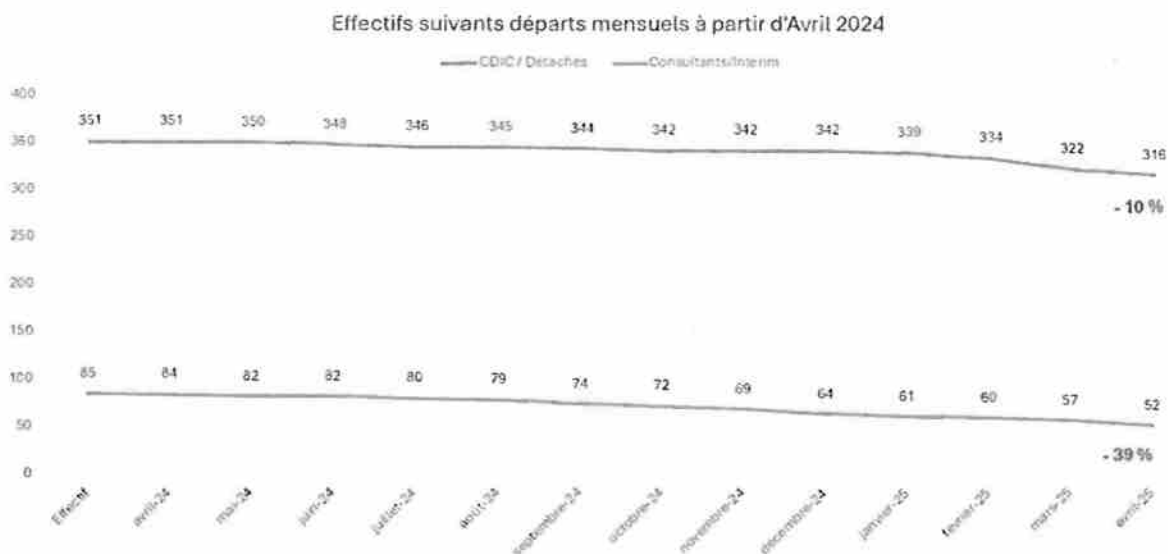
- Contrat de travail

Les Référents de proximité remontent le fait que nombreux sont les employés EDLI (ID bleu) qui ont le sentiment que l'entreprise privilégie la prolongation ou le renouvellement des contrats consultant (ID Vert) à leurs dépens.

Ils demandent s'il est possible de fournir le pourcentage, des renouvellements ou prolongations de contrat des uns et des autres ?

que qu'il n'y a aucun favoritisme envers les consultants et que depuis le démarrage de la réduction d'effectifs, les intérimaires et consultants partent aussi. Les

départs concernent d'abord les consultants, mais quand ces consultants ont des missions spécifiques, alors il est nécessaire de les garder.



S indique le fait qu'il y ait des entreprises qui sont là alors que les SI qui s'occupaient d'eux sont partis. Donc plus personne ne s'occupe d'eux.

explique que Studio One rappelle la nécessité de bien anticiper cette phase de rond des projets, avec le sujet de la Commission de sécurité (pour notre entreprise et les sociétés extérieures). Ceci a été fait pour les Projets à venir.

- Congés absences

Les Référents de proximité indiquent que certains salariés ont perdu leurs congés de fractionnement (C4), alors qu'ils avaient bien posé leurs dix jours de congés consécutifs en saison estivale. GHRO aurait pris la liberté de reporter le dimanche férié du 14 juillet le lundi 15 juillet, empêchant ainsi l'acquisition des C4.

Ils se demandent comment il est possible de reporter un dimanche férié au lendemain, en sachant que la convention Syntec interdit le travail le dimanche et que les règles d'attribution de ces derniers sont différentes et plus favorables.

appelle la règle.

### Qu'est-ce que le CY ?

Le décompte légal des congés payés s'effectue en jours ouvrables. L'entreprise peut pratiquer un décompte en jours ouvrés à condition qu'il ne soit pas défavorable aux salariés : 25 jours ouvrés = 30 jours ouvrables.

**Le CY est un code CTT** ayant été mis en place en 2018 pour respecter le cadre légal.

- Si le salarié pose une semaine complète de congés et que le jour férié tombe sur un jour de repos : il lui sera décompté 4 CX (au lieu de 5 CX) et un CY.
- Si le salarié pose une semaine complète de congés et que le jour férié tombe sur un jour planifié : il lui sera décompté 4 CX (au lieu de 5 CX) et un FC.

Les salariés sont donc invités à être vigilants sur la pose de leur congé principal (CX) pour respecter les 10 jours consécutifs minimum.

Ex : Un salarié pose son congé principal (CX) du 07 au 20 juillet et n'est pas planifié le 14 juillet, il devra donc poser un CX supplémentaire le 22 juillet pour comptabiliser les 10 jours consécutifs minimum.

|       |       |       |       |       |       |       |
|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| 07/07 | 08/07 | 09/07 | 10/07 | 11/07 | 12/07 | 13/07 |
|       | CX    | CX    | CX    | CX    | CX    |       |

|       |       |       |       |       |       |       |
|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| 14/07 | 15/07 | 16/07 | 17/07 | 18/07 | 19/07 | 20/07 |
|       | CY    | CX    | CX    | CX    | CX    |       |

|       |       |         |
|-------|-------|---------|
| 21/07 | 22/07 | 23/07   |
|       | CX    | Reprise |

Les Référents de proximité réfutent l'application de cette règle pour EDLI.

...ique qu'elle refera le point avec les équipes paie.

Les Référents de proximité demandent où en sont les avenants.

...ond que cela avance et que côté Construction on doit être à 90%, la partie Etude un peu moins de 80%. Il y a tout un process géré par les RH, pour suivre les informations transmises à GHRO qui sort ensuite les avenants pour les faire signer.

Il y a un véritable suivi pour savoir personne par personne à quel étape on se situe dans l'avancement de ces avenants.

La période de Juin devrait permettre de finaliser beaucoup d'Avenants.

Les Référents de proximité demandent où est placé le registre des dangers graves et imminents

...dique qu'il est dans le bureau à côté de Karine.

...explique qu'avec l'évolution des effectifs, il y a l'intention de transférer l'équipe SETEMO de Citalys, sur Daisy avec les équipes EDLI. Cette information sera confirmée une fois finalisée (lieu et calendrier).

Les Référents de proximité demandent s'il y a un organigramme complet de WDI.

[redacted] pond qu'il existe bien, mais qu'il doit être modifier pour refléter l'organisation mise en place autour de :

- Portfolio Executive Creative Director
- Portfolio Executive Creative Producer.

[redacted] demande quelle sera la règle concernant les congés payés cette année.

[redacted] explique que la seule règle c'est qu'il y ait une continuité dans les services.

[redacted] remonte le fait que sur D-Learn il est indiqué les formations en retard, mais qu'aucun message n'est envoyé en amont pour prévenir.

Fin de réunion 10h15

Prochaine réunion le **mercredi 9 juillet 2025 à 9h.**

Les Référents de proximité ont **jusqu'au vendredi 20 juin 2025** pour envoyer les situations non résolues avec le management et qu'ils souhaitent traiter en réunion.



**Vincent CHOQUET**  
Chef d'établissement  
EDLI